

du gouvernement qui s'évertuent tellement à le défendre et le font de façon si misérable et si pitoyable.

J'ai écouté le ministre de l'Agriculture (M. Greene) nous parler du dicton: œil pour œil, dent pour dent. On sait tous que œil pour œil, dent pour dent, comme citoyen, ça s'applique évidemment. Mais, ça ne s'applique plus aujourd'hui dans la civilisation avancée dans laquelle nous vivons.

Je sais que le ministre de l'Agriculture est assez intelligent pour avoir pensé, bien avant que je lui dise, moi, que, œil pour œil, dent pour dent, entre deux citoyens, naturellement, ça s'applique, mais que l'État a une responsabilité, qui lui a été imposée par les citoyens qui lui ont donné la gouverne de la chose publique. Il a une responsabilité qui, dans la philosophie catholique dans laquelle j'ai été élevé, dit que c'est une responsabilité qui vient de Dieu et qu'elle a donc le droit d'exiger des rétributions et des sanctions pour les citoyens qui ne veulent pas se conformer à la loi générale et surtout à ceux qui portent atteinte à ce droit le plus sacré entre tous, le droit à la vie. Le dicton œil pour œil, dent pour dent ne s'applique pas dans le cas de l'État, loin de là.

Et la preuve, c'est que l'État ne s'en soucie pas, par exemple, dans des crimes de trahison où il fusille, met au pied du mur ceux qui ont trahi la nation. C'est donc de la fausse argumentation, du camouflage; c'est cousu de fil blanc.

Quand l'honorable ministre de l'Agriculture a dit tantôt que le dernier vote, celui qui a été pris ici, il y a dix-huit mois, n'avait pas été un vote très catégorique parce qu'on s'était aperçu, à la faveur des mois qui ont suivi, que certains députés auraient accepté des compromis si le bill avait été rédigé différemment, je crois que c'est absolument quelque chose de superflu, de basé sur rien du tout, parce que ce vote d'il y a dix-huit mois, qui m'a semblé tellement catégorique, demandait: Êtes-vous pour le maintien de la peine de mort ou êtes-vous contre dans les cas de meurtriers qualifiés?

La question était très simple. On n'a pas réussi à convaincre la Chambre à ce moment-là parce que, justement, elle était persuadée que la très, très, très grande majorité des Canadiens veulent le maintien de la peine de mort.

Tant que le Parlement n'aura pas garanti à tous les Canadiens que nous avons un système pénitentiaire qui verra à protéger les citoyens du Canada, à trouver les moyens et à recruter les hommes compétents pour réhabiliter les meurtriers, à établir les institutions adaptées aux conditions de l'heure pour qu'ils ne puissent aller croupir dans des cages à fauve avec l'idée, éventuellement, de

se supprimer la vie eux-mêmes, de se pendre eux-mêmes, comme on en a trop de cas chaque année, que nous avons un système de réhabilitation convenable, bref, jusqu'à ce que nous ayons ces choses-là, monsieur le président, je crois que la majorité de la Chambre, si elle n'avait pas été molestée moralement, si elle n'avait pas été influencée moralement, cet après-midi, n'aurait pas voté pour l'adoption de la motion portant deuxième lecture.

● (9.20 p.m.)

C'est pour cela que je dis que l'amendement de l'honorable député de Bow-River constitue au moins une amélioration sur ce projet de loi mal bâti, mal présenté et mal défendu, et que nous devrions l'appuyer, parce qu'il est la résultante d'une logique implacable.

J'ai entendu, cet après-midi, un député dire que la peine de mort ne devait pas être considérée comme une protection contre les crimes futurs. Je crois que c'est une opinion à laquelle il a droit mais qui est toute gratuite. La mienne vaut autant que la sienne, parce que les deux ne sont pas prouvées par des chiffres et que je crois qu'il y a une loi naturelle qui dit que si je pense que ma vie va être en danger parce que je commets un crime, j'aurai moins envie d'en commettre que si l'on me dit tout simplement: Mon ami, faites-le et l'on vous paiera une pension jusqu'à la fin de vos jours, bien logé, bien nourri, bien chauffé; on vous paiera même un cours de réhabilitation pour qu'après huit ans, dix mois et un jour, vous puissiez aller gagner votre vie honorablement à travers le monde.

Monsieur le président, je crois que si le gouvernement n'accepte pas d'adopter certains amendements aussi logiques que celui du député de Bow-River à une loi semblable, aussi mal bâtie, aussi mal présentée et aussi mal défendue, elle constituera un discrédit lamentable pour le gouvernement actuel. Monsieur le président, je n'emploie pas habituellement un langage aussi sévère envers le gouvernement. D'ordinaire, j'aime mieux appuyer le gouvernement que de le combattre, parce que je n'ai pas été envoyé ici à titre de membre de l'opposition qui doit s'évertuer à remplacer ceux qui sont au pouvoir. J'ai été envoyé ici pour essayer de coopérer avec ceux qui sont au pouvoir, quelle que soit leur couleur, mais dans les circonstances, je dis et je redis que si le gouvernement veut se réhabiliter avec cette loi mal conçue, mal bâtie, mal défendue, il devra accepter un ou deux des amendements qu'on propose afin de faire preuve d'une certaine bonne volonté. Qu'il fasse, comme on dit tout bonnement dans le langage populaire, la moitié du chemin, quand il y a litige aussi